

Règlement intérieur sur contrat de réservation

DU CAMPING LE CALIFORNIA

I. Conditions générales

1. Conditions d’admission et de séjour
Pour être admis à pénétrer, à s’installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu’au respect de l’application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l’acceptation des dispositions du présent règlement et l’engagement de s’y conformer.

Nul ne peut y élire domicile.

2. Formalités de police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu’avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l’article R. 611-35 du code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

1° Le nom et les prénoms ;

2° La date et le lieu de naissance ;

3° La nationalité ;

4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l’un des parents.

3. Installation

L’hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l’emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Au niveau de la location des hébergements, il est formellement interdit d’installer une tente sur la terrasse en bois ou sur la parcelle pour des raisons de sécurité. Les arrivées se font à partir de 16h. Les emplacements doivent être libérés aux plus tard à 12h, les locations à 10h (Emplacement nu ou hébergement devant être laissées propres).

Dans le cadre de la location des hébergements, il est formellement interdit d’installer une tente sur la terrasse en bois ou sur la parcelle pour des raisons de sécurité.

4. Bureau d’accueil

On trouvera au bureau d’accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s’avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l’entrée du terrain de camping et au bureau d’accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d’emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l’accueil.

6. Modalités de départ

En cas de départ anticipé, les clients sont invités à prévenir le bureau d’accueil la veille du départ pour fixer un rendez-vous pour l’état des lieux et remplir les formalités de fin de séjour.

7. Bruit et silence

Les clients sont priés d’éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l’absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total. (de 23h30 à 9h00)

8. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l’accueil. Les visiteurs sont tenus au versement d’une redevance. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l’utilisation de ces équipements

peut être payante selon un tarif qui fait l’objet d’un affichage à l’entrée du terrain de camping et au bureau d’accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping, l’accès aux piscines est formellement interdit à tout visiteur.

9. Circulation et stationnement des véhicules
A l’intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 7h30 à 23h30. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement a été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l’installation de nouveaux arrivants.

Le parking est réservé après 20 h aux personnes sortant le soir et de retour après 23h30, heure de fermeture de la barrière.

10. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s’abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l’hygiène et à l’aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L’étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu’à 10 heures à proximité des hébergements, à la condition qu’il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n’est pas permis de délimiter l’emplacement d’une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L’emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l’état dans lequel le campeur l’a trouvé à son entrée dans les lieux.

11. Sécurité

a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Il est interdit d’utiliser des appareils électriques dont la puissance est supérieure à 1000 watts. (sèche-cheveux, barbecue électrique, friteuse etc…).

En cas d’incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d’accueil.

b) Vol

La direction est responsable des objts déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

12. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

13. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu’après accord de la direction et seulement à l’emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

14. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s’il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d’infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s’y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d’infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l’ordre. Toute infraction au règlement intérieur pourra donner suite à une expulsion immédiate sans contrepartie financière ni remboursement du montant du séjour restant.

15. Animaux

Les petits animaux de moins de 6 kg sont autorisés dans la limite d’un seul par

emplacement. Ils doivent être tatoués, vaccinés (vaccin antirabique obligatoire), et tenus en laisse. Les chiens de 1^{er} et 2^e catégorie ne sont pas autorisés dans le camping. Le carnet de vaccination sera obligatoirement présenté lors de l’arrivée au camp.

16. Piscine

L’accès à la piscine est limité aux personnes résidentes sur le camping. Toute personne ne justifiant pas d’un séjour au California sera priée de quitter le parc aquatique. Par mesure d’hygiène seul le maillot de bain est autorisé ; short, bermuda et autres vêtements sont interdits. Il est formellement interdit de courir autour des piscines et de pratiquer des jeux violents dans l’eau ou à l’extérieur. Le responsable se réserve le droit d’exclure leurs auteurs. Les enfants sont sous la surveillance des parents. En cas d’accident, la direction décline toute responsabilité.

17. Sauna et Jacuzzi

L’accès au sauna est interdit aux enfants, seules les personnes âgées de plus de 18 ans sont autorisées.

Le jacuzzi est ouvert à tous, les enfants ne doivent pas y accéder sans la présence d’un adulte responsable.

En cas de non observance de ces directives, la direction décline toute responsabilité si un incident venait à se produire.

Rules and regulations on booking agreement

1. Admission terms. In order to enter and stay in the campsite, you must be authorized by the manager. By staying on "Le California" campsite ground you implicitly agree to the present rules and regulations. Failure to comply with the terms may result in the eviction of the concerned individual(s), backed by police force if needed. No one can take up residence.

2. Police formalities. All occupants staying at least one night must beforehand show the manager or his representative their identification, and fill the required police formalities. Unaccompanied minors under 18 years old will only be allowed with a written permission from their parents, and accompanied with an adult that must assume the full responsibility for the child.

3. Settling. All the equipment, including tents and caravans, must be set up at the pitch designated by the manager. Regarding the rental of accommodation, it is strictly forbidden to set up a tent on the wooden terrace or on the plot for safety reasons. Arrivals are from 4 p.m. The pitches must be freed before 12:00 (pm). The rentals before 10:00 (am). These locations must be left in clean condition. In terms of rental accommodation, it is strictly forbidden to set up a tent on the wooden terrace or on the plot for security reasons.

4. Reception. Information about the campsite services, restocking possibilities, sports installations, surrounding tourist attractions, and useful addresses are available at the reception’s office.

5. Views. These rules are posted at the entrance of the campground and at the reception desk. It is given to each client that requests it.

To campgrounds classified the rating category with tourism or leisure and mention the number of tourism and leisure locations are displayed.

The prices of various services are provided to customers under the conditions laid down by order of the Minister for Consumer Affairs and available at the reception.

6. Departure arrangements. In the event of an early departure, customers are invited to notify the reception desk the day before departure to make an appointment for the inventory and complete the end-of-stay formalities.

7. Noise and silence. Occupants are encouraged to avoid any noise or discussion that could disturb their neighbors. Sound equipment must be adjusted accordingly. Closing of car doors and trunks must be as quiet as possible. Dogs and other animals must never be left free-roaming in the campsite. They should never be left at the campsite, even locked in, without the presence of their owner, who is legally responsible.

8. Guests. After being authorized by the manager or his representative, visitors may be admitted to the campsite under the responsibility of the campers who receive them.

The client may receive one or visitors to the home. Visitors are required to pay a fee. Campgrounds benefits and facilities are accessible to visitors. However, the use of such equipment can pay on a rate that is the subject of a display at the entrance of the campground and at the reception desk.

Visitor cars are prohibited in the campground, access to swimming pools is prohibited to any visitor.

9. Traffic and vehicle parking. The speed limit inside the campsite is 10 km/h (6 mph). During the season, traffic is prohibited between 23:30 and 07:30 (am). Only vehicles belonging to the occupants are allowed in the campsite. You are allowed to park only in the space allocated to the rental.

In the evening, the parking lot is reserved to the people going out after 20:00 and coming back before 23:30 (closing gate time).

10. Maintenance and aspect of facilities. Everyone must be careful not to cause problems with the campsite’s cleanliness, hygiene and aspect. It is forbidden to throw polluted water on the ground or in the gutters. Caravans’ occupants are obliged to throw their waste water in the intended facilities. Garbage, any kind of waste, and papers must be put in trash cans. It is strictly forbidden to use the campsite’s water to wash one’s car. Car washing must be done with the trays provided for this purpose. Laundry must be hanged out on clothes hoses. However, it will allowed to be hanged out near the shelters until 10:00 (am), provided it doesn’t disturb neighbors and is unobtrusive. It will never be put on trees.

Flower beds and plants must be preserved, campers must not hammer nails into trees or cut branches. Occupants must not mark out their pitch with their own equipment, nor by digging. People are responsible for any degradation committed to the vegetation, the ground, or facilities. Occupants must keep their pitch in the same condition it was when they arrived.

11. Safety.

A) Fire safety: open fires (wood, charcoal, etc.) are strictly prohibited. Camping stoves must be kept in good condition. It is forbidden to use electrical devices with a power greater than 1000watts. (hair dryer, electric barbecue, fryer etc….) Fire extinguishers are available to everyone. In case of fire, promptly notify management. A first-aid kit is available at the reception. Charcoal barbecues are forbidden : only bottled gas or electric barbecues are permitted.

B) Theft: management is only responsible for the items left at the reception. Immediately notify the manager of any suspect person inside the campsite. Even though security is ensured, occupants are advised to use of the usual precautions with their equipment.

12. Games. Occupants must not organize any violent or troublesome games near installations. The meeting room must not be used for turbulent games.

13. Vehicle storage. Unused equipment will only be accepted on the pitch after the management’s consent, and only at the location designated by the manager. The vehicle storage will be charged according to the price displayed at the reception.

14. Breach of the rules of procedure . In the case where a resident disturbs the stay of other users or does not respect the provisions of these rules, the manager or his representative may orally or in writing, if it seems necessary, give notice thereof to stop disorders ,dropoff window In case of serious or repeated breach of the rules of procedure and after notice by the Manager comply, it may terminate the contract.

In case of criminal offense, the manager may call the police.

Violation of any rules as to allow for an immediate eviction without payment or reimbursement of the remaining stay.

15. Animals. Small animals under 6 kg are allowed, up to one per pitch. They must be tattooed, vaccinated (anti-rabies required), and kept on a lead/leash. First and second class dogs are not allowed inside the campsite. Vaccination record has to be shown upon arrival to the campsite.

16. Pool. Access to the pools is limited to the campsite’s occupants. Any person unable to prove their stay at "Le California" will be asked to leave the aquatic park. For health reasons, only swimsuits are allowed; shorts, Bermudas and other clothes are forbidden. It is strictly prohibited to run around the pools, or take part in violent games in or around the water. Management has the right to exclude any offenders. Children are under their parents’ responsibility. In case of accident, management declines all responsibility.

17. Sauna et Jacuzzi. Sauna access is not allowed to children: only people over 18 are allowed. Jacuzzi is open to everyone, children must be accompanied by an adult. In case of accident, management declines all responsibility if those rules are violated.

Ne pas jeter sur la voie publique - Sous réserve de modification et d’erreurs typographiques.



Contrat de réservation

Booking agreement

82 Chemin de la Parée Verte

85160 ST-JEAN-DE-MONTS

02 51 58 17 51

camping.california@orange.fr

www.le-california.com

Merci de nous retourner le contrat complété et signé avec votre acompte / Please return this contract with your deposit

**Entre le soussigné et Le California/between the underdesigned and camping Le California
82 chemin de la parée verte - 85160 St Jean de Monts - Tél. : 02 51 58 17 51 - www.le-california.com**

classement par l'Agence de développement touristique du 4 mai 2017 (article D.332-2 à D.332-4 du code du tourisme) :
camping 4 étoiles pour 236 emplacements. TVA intra-communautaire : FR 83 428 159 51 - SIRET : 428 159 511 00016 - APE : 5530Z

Il est convenu ce qui suit / it is hereby agreed as follows :

NOM/SURNAME.....	PRENOM/FIRST NAME.....	DATE NAISSANCE/BIRTHDAY.....
ADRESSE/ADRESS.....	CODE POSTAL/POSTCODE.....	
VILLE/TOWN.....	PAYS/COUNTRY.....	
E-MAIL.....	TEL.....	MOBILE.....

PARTICIPANTS AU SÉJOUR

	NOM SURNAME	PRENOM FIRST NAME	DATE NAISSANCE BIRTHDAY		NOM SURNAME	PRENOM FIRST NAME	DATE NAISSANCE BIRTHDAY
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			

LOCATION / HIRING

- Arrivée le/...../..... à partir de 16 h**
Départ le/...../..... avant 10 h
Tout retard sera facturé 40€ - Horaire de la barrière faisant foi
Arrival as from 4.00 pm - Departure until 10.00 am
- ECOLOGDGE** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - CHALET PiliPili** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 5 pers.)€
 - CHALET Cannelle** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 5 pers.)€
 - CHALET Vanille** (3chambres - 3 bedrooms - de 1 à 7 pers.)€
 - MH 2 Classique** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - MH 3 Classique** (3 chambres - 3 bedrooms - de 1 à 6 pers.)€
 - MH Lodge** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - MH Lodge PMR** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - MH California duo** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - MH California trio** (3 chambres - 3 bedrooms - de 1 à 6 pers.)€
 - MH trio résidentiel** (3 chambres - 3 bedrooms - de 1 à 6 pers.)€
 - MH California quatre 1 SDB** (4 chambres - 4 bedrooms - de 1 à 8 pers.)€
 - MH California quatre 2 SDB** (4 chambres - 4 bedrooms - de 1 à 8 pers.)€
 - MH Cottage duo premium** (2 chambres - 2 bedrooms - de 1 à 4 pers.)€
 - MH Cottage trio premium** (3chambres - 3 bedrooms - de 1 à 6 pers.)€
 - MH Cottage trio standing spa** (3 chambres - 3 bedrooms - de 1 à 6 pers.)€

OPTIONS	
<input type="checkbox"/> Chaise haute/Baby chair - <input type="checkbox"/> Lit bébé/Baby bed	€
<input type="checkbox"/> Chien adulte de -6kg/dog of -6kg - 20€x semaine(s) (vaccins à jour - 1 max)	€
<input type="checkbox"/> Prix du séjour (hors frais de réservation et taxes de séjour)	€
CALCUL DE L'ACOMPTE à verser lors de la réservation	
<input type="checkbox"/> Prix du séjour x 25%	€
<input type="checkbox"/> Frais de réservation/Booking cost	22 €
<input type="checkbox"/> Frais de réservation dossier VACAF /Booking cost VACAF	40 €
<input type="checkbox"/> Assurance annulation (facultative) 4,5% du montant du séjour <i>Cancellation insurance(optional)</i>	€
TOTAL ACOMPTE	€

Pour concrétiser ma réservation, je vous adresse à titre d'acompte 25% (locatif) ou 50% (emplacement) du total de ma location le montant des frais de réservation et des frais d'assurance annulation (option facultative).
Je m'engage à verser le solde de ma location sans relance au plus tard 30 jours avant le début de mon séjour.
Les week-ends sont payables en totalité à la réservation, frais de réservation offerts.
To achieve my reservation, I address you as a deposit 25% of total rent (accommodation) or 50% (for a pitch) plus my to fees booking and charges for cancellation insurance (optional extra).
I agree to pay the balance of my rental without revival at the latest 30 days before the beginning of my stay.
Weekends are payable in full at time of booking, booking fees offered.

MODE DE PAIEMENT
 carte ou chèque bancaire **chèques vacances** **chèque ANCV** **virement IBAN**
Chèque à l'ordre du camping Le California, **réception miniumum 6 semaines avant votre arrivée.** FR76 1551 9390 4600 0209 5820 206 BIC / CMCIFR2A

je reconnais avoir pris connaissance et accepte intégralement les conditions générales de réservation
I declare that I have read the conditions of hire stipulate on the back and accept them.

Fait à / done at.....Le.....
Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») (*preceded by the words «read and approved»*)

Conditions générales

Les prix incluent :
- pour un emplacement : la location de la parcelle, un véhicule et le forfait choisi
pour les locations : le type d'hébergement choisi (respectez le nombre maximum de personnes indiqué), une voiture, l'eau, le gaz et l'électricité.
- l'accès à l'espace aquatique, sauna, Jacuzzi, au terrain multisports, à l'aire de jeux, aux soirées gratuites...

Les prix n'incluent pas :
- les frais de dossier.
- la taxe de séjour de€/nuitée / personne de plus de 18 ans
- l'assurance annulation facultative, les suppléments (animal, visiteur, véhicule supplémentaire, wifi...) - les soirées payantes

Réservation et paiement Pour les locations

Une réservation n'est confirmée qu'après encaissement à titre d'acompte de 25% du montant total de la location plus les frais de réservation forfaitaire et non récupérables. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'arrivée au camping, faute de quoi la réservation pourrait être considérée comme annulée et l'acompte conservé. Si votre réservation intervient dans le mois de votre location, vous réglerez la totalité du montant de votre location à la réservation. Vous devez nous avertir de tout retard éventuel, la réservation étant annulée, 24 heures après la date prévue d'arrivée.

Pour les emplacements
Une réservation n'est confirmée qu'après encaissement à titre d'acompte de 50 % (déductible du montant total du séjour) plus les frais de réservation et non récupérables. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'arrivée au camping. Vous devez nous avertir de tout retard éventuel, la réservation étant annulée, 24 heures après la date prévue d'arrivée.

Annulation

En cas d'annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée, une somme égale à 25% du prix de la location sera conservée. En cas d'annulation de moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du prix de la location sera conservée. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

Assurance annulation facultative
Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 4,5% du montant du séjour. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur le site internet du camping assurance annulation. (Campez Couvert SARL Gritchen Tolède & Associés 27 rue Charles Durand-CS70139 - 18021 Bourges Cedex France)

Sans assurance annulation, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation du séjour ou en cas de non présentation et la totalité du séjour restera dû.

Caution pour les locations
300 € + 60 € par hébergement. Elles sont payables à votre arrivée par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces.

Le matériel de chaque locatif fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie à la réception, avant le lendemain midi.
En fin de séjour, un état des lieux est établi. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement, la caution de 60 € sera conservée par le responsable du camp. Si la location a subi des détériorations (au niveau de la vaisselle, du mobilier, literie...etc.) la caution de 300 € sera conservée dans l'attente des paiements des dommages éventuels. Si la location est rendue en parfait état telle qu'elle était à l'arrivée, les cautions seront restituées par courrier dans les 8 jours suivants la fin du séjour. Les départs s'effectuent entre 8h30 et 10h. Celle-ci pourra être conservée en cas de non-respect du personnel de l'établissement et du règlement intérieur suite à un avertissement.

Caution pour emplacement tente ou caravane

Une caution de 150 € sera exigée le 1er jour du séjour, celle-ci sera restituée soit en fin de séjour soit par courrier dans les 8 jours suivants la fin du séjour. Celle-ci pourra être conservée en cas de non-respect du personnel de l'établissement et du règlement intérieur.

Informations complémentaires

La location d'un emplacement ou d'un hébergement est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de le céder à un tiers.
Les animaux de petite taille ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse. Les chiens de 1re et 2e catégories sont interdits. Le carnet de vaccination, à jour, doit être présenté à la réception le jour d'arrivée. Dans le cas contraire l'accès au camping vous sera refusé et ce sans aucun remboursement. Chaque personne séjournant au camping est tenue de respecter le règlement intérieur du camping. Si ce n'est pas le cas la direction se réserve le droit d'expulser le ou les personnes sans aucun remboursement.

Le camping se réserve le droit d'ajuster ses prix dans le cas d'un changement du taux des taxes de séjour ou celui de la TVA. Prise de vue ou vidéo ; au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez nous le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.
Les tarifs de location d'emplacement ou d'hébergement s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélatrice du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant «le processus de médiation des litiges de la consommation», le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SARL le California. Le médiateur «droit de la consommation» ainsi proposé est CM2C - Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice
14 rue Saint Jean - 75017 Paris
tél. : 06 09 20 48 86

General terms and conditions

Prices include :
- For pitches : the rental of the pitch, one parking spot, and the price of the chosen package (A or B).
- For rentals : the rental of the chosen accommodation, one parking spot, water, gas and electricity.
- Access to the aquatic park, sauna, Jacuzzi, multi-sport terrain, playground, free-entrance parties.

Prices do not include :
- administrative costs
- tourist tax (..... € per night per person over 18 years)
- the optional cancellation insurance
- extras (animals, visitors, additional vehicles, Wi-Fi, etc.)
- fee-paying parties

Booking and payment For rentals

Rentals are confirmed only after cashing the down-payment of 25% of the total amount of: the rental, plus the administrative costs non refundable.
You must settle the outstanding balance within 30 days before the planned arrival date to the campsite, without which the booking will be regarded as cancelled, and the down-payment not refunded.

Bookings done during the same month of the beginning of the rental must be included in the payment of the total amount. You must notify us of any late arrivals: bookings will be cancelled 24 hours after the planned arrival date.

For pitches

Bookings for pitches are confirmed only after cashing the down-payment of 50% of the total amount of: the stay, plus the administrative costs (non refundable). You must settle the outstanding balance within 30 days before the planned arrival date to the campsite. You must notify us of any late arrivals: bookings will be cancelled 24 hours after the planned arrival date.

Cancellation

Cancellations received more than 30 days before the planned arrival date entitle you to the refund of 75% of the rental costs. Cancellations received less than 30 days before the planned arrival date do not entitle you to any refunds. Preemptive departures or delayed arrivals do not entitle you to any refunds.

Optional cancellation insurance

We strongly recommend that you take out insurance to benefit from the reimbursement of living expenses (according to the general conditions of the insurance). This insurance is optional and represents 4,5% of the amount of the stay. The general cancellation conditions are available on request or can be viewed online on the campsite's cancellation insurance website. (Campez Couvert SARL Gritchen Tolède & Associés 27 rue Charles Durand-CS70139 - 18021 Bourges Cedex France)
Without cancellation insurance, no refund will be given in case of cancellation of the stay or in case of no show and the entire stay will remain due.

Guarantee deposit for rentals

300 € + 60 € for each rental. They must be paid upon arrival, by check, credit card, or cash. Equipment inventories are carried out for each accommodation, on arrival and departure. Upon arrival, tenants are required to check any defects, and notify management (at the reception's office) before 12:00 (pm) the next day. On departure, if cleaning wasn't made properly, the manager will keep 60 € of the guarantee deposit. If any degradation is observed (dishes, furniture, beds, etc.), 300 € of the guarantee deposit will be held back until the payments of the potential damages are settled. If the rental is left in perfect condition (as it was upon arrival), deposits will be sent back by post/mail within 8 days after departure. Check-out take place between 08:00 (am) and 10:00 (am).

Deposit location for tent or caravan

A deposit of 150 € will be required on the 1st day of the stay, it will be returned at the latest by mail within eight days following the end of the stay. It will be kept in case of non-compliance of personnel and rules and regulations.

Additional information

Rentals or pitches are for the personal use of the registered name. You are not allowed to sublease or cede to a third party. Small animals are allowed only under supervision and kept on a lead/leash.
First and second class dogs are not allowed inside the campsite. Vaccination record has to be shown upon arrival to the campsite, or you will be denied entrance to the campsite, without any refund. Every individual staying in the campsite must comply to the campsite's rules and regulations. Failure to comply with the terms may result in the eviction of the concerned individual(s), backed by police force if needed, without any refund.

We reserve the rights to adjust the prices in case of a tourist tax or VAT change.

During your stay at the campsite, you may be photographed or videotaped, and may appear in our next advertisements. If you do not wish so, you must inform us by registered letter before your arrival. Prices are inclusive of all taxes. The VAT included in the prices is the one in effect at the moment they were defined. You fully accept to pay the difference if there is any increase in the VAT rate between the establishment of prices and the billing.

Customer dispute mediation

In accordance with legal provisions of the French Consumer Code regarding "the procedure of mediation for consumer disputes", the client has the right to freely resort to a mediation service provided by SARL le California. The provided consumer rights ombudsman is CM2C The Consumer Mediation Center of Justice Conciliators
14 rue Saint Jean - 75017 Paris
phone : 06 09 20 48 86

Possibilité de payer en **3 fois sans frais** tout doit être soldé 30 jours avant votre date d'arrivée